

RN147 Nord Limoges

Décembre 2023

Maîtrise d'ouvrage
DREAL Nouvelle-Aquitaine

Maîtrise d'œuvre
SETEC International / SETEC Als

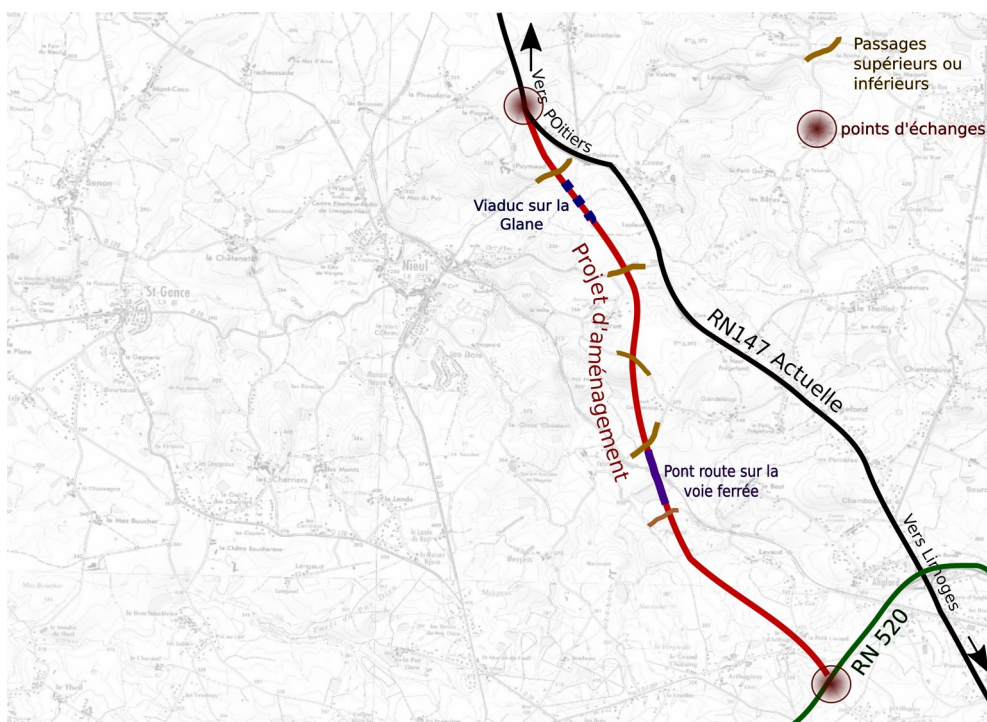
Coordonnateur environnemental
SEGED

Coordonnateur sécurité et protection de la santé
Préventivia

Trafic moyen journalier en 2017 :
14 700 véhicules (dont 9 % de poids lourds)

Le projet

La RN147 relie Limoges à Poitiers. Le projet consiste en la création d'une section à 2x2 voies, longue de 6,5 km, au nord-ouest de l'agglomération de Limoges avec un statut de route express.



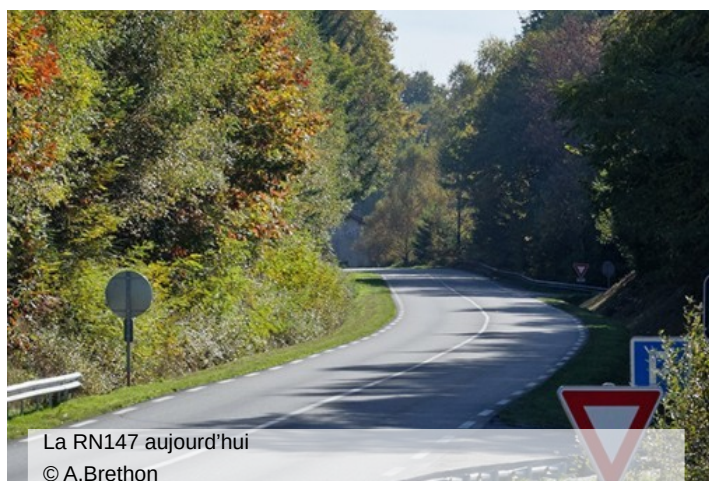
Avancement administratif

Décision ministérielle	Déclaration d'Utilité Publique	Autorisations environnementales
2017 : choix de la variante	18/06/20	2024 Autorisation unique

Avancement technique du projet

Conception	Conception détaillée	Travaux	Mise en service
2018	2020 : lancement des études	2024	2028

Fait
En cours
A venir



La RN147 aujourd'hui
© A.Brethon

Point actu

Le Dossier d'Autorisation Environnementale Unique a été déposé au printemps et complété à l'automne 2023.

L'enquête parcellaire a lieu du 4 au 22 décembre 2023. Les acquisitions foncières seront réalisées au 1^{er} semestre 2024.

L'audit de sécurité sur les études PROJET est prévue pour le début d'année 2024.

Prise en compte du développement durable

La démarche « éviter réduire compenser » consiste à intégrer au plus tôt dans la conception des projets les enjeux environnementaux. La priorité des étapes est essentielle : les mesures d'évitement des impacts sont préférentiellement recherchées. A défaut, des mesures doivent permettre d'en diminuer l'intensité. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il convient d'envisager la compensation des impacts résiduels du projet.

Cette démarche s'est traduite notamment par :

- Outre les zones habitées, le tracé a été optimisé pour éviter une zone humide à très fort enjeu environnemental. Traversée par un sous affluent de la Glane au lieu dit « le Bost », cette zone humide accueille notamment le cuivré des marais, un papillon rare et protégé.
- la réalisation de protections acoustiques sur les secteurs de Petit Lavaud et Haut Gandeloup pour réduire les nuisances sonores aux abords des habitations.
- la restauration de 2 km de boisements de berges de cours d'eau (ripisylve), la gestion sur le long terme d'îlots de conservation de vieux arbres (25 ha), la création de zones humides favorables au crapaud calamite et au sonneur à ventre jaune sont d'ores et déjà prévues.

Le maintien des **continuités écologiques** est un enjeu majeur pour préserver notre biodiversité. Par son aspect linéaire, la route est amenée à intercepter les composantes dites vertes et bleues de corridors qui permettent principalement à la faune d'accomplir son cycle de vie. Reproduction, alimentation, migration, nécessitent des milieux favorables que le projet va modifier.

Le réseau de zones humides (notamment celles de Saint Jouvent ou les prairies humides de la vallée de la Glane), l'aulnaie frenaie qui compose la ripisylve de la Glane et de ses affluents s'inscrivent dans **la trame bleue**.

La trame verte, notamment le réseau de haie, abrite de nombreuses espèces protégées au niveau national.



Locustelle tachetée : une hôte discrète mais en danger d'extinction des bords de rivières

Par Stefan Hage, Birds.se — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=2544559>

Principales caractéristiques de l'opération

6,5 km de 2x2 voies

Un viaduc franchissant la Glane

Un pont-route franchissant la voie ferrée Poitiers- Limoges

Deux passages supérieurs pour rétablir les routes de la Cidrierie et du Haut Gandeloup

Trois passages inférieurs pour rétablir les routes de Lavaud et du Haut Gandeloup et la RD39

Financement de l'opération

Le budget de l'opération est de **132 M€** (dont 125 M€ au titre du CPER 2023-2027).

État	91 M€
Région Nouvelle-Aquitaine	20 M€
Département de la Haute- Vienne	10,5 M€
Communauté Urbaine Limoges Métropole	10,5 M€